DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

-=-=-=-=-=-=-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

-=-=-=-=-=-=-

Le vingt septembre de l'an deux mille vingt-et-un à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le quatorze septembre de l'an deux mille vingt-et-un conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. CARRASCO, Mme WALLE, M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme LAGORCE à M. BOZEC
M. ATTAF à M. DOSSMANN
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID
Mme THEISEN à Mme QUINQUENEL

ABSENTE
Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE

- une réduction de la redevance fixe annuelle pour la période 2019/2020 au bénéfice d'API Restauration, la redevance s'élevant exceptionnellement à 5 000 € au lieu de 15 000 € (par 24 voix pour et 8 voix contre),

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le principal du collège Jean Moulin, la convention relative à l'organisation des mesures de responsabilisation prévues à l'article R. 511-3 du code de l'éducation, ainsi que la fiche de modalité d'exécution de ces mesures de responsabilisation,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Evry et le commissaire de police de Palaiseau la convention relative à la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le Maire, ainsi que tous les documents y afférents,

DÉCIDE

- la création de deux postes d'adjoint administratif pour pourvoir les emplois d'assistant logement et d'assistant chargé des fêtes et cérémonies, d'un poste de rédacteur territorial pour pourvoir l'emploi de chargé de la vie associative, d'un poste de chef de police municipale et de trois postes d'animateur territorial de catégorie B pour pourvoir les emplois de responsable/ coordinateur Espace Jeunes/Point information jeunesse et de deux directeurs d'accueil de loisirs,

AUTORISE

- le transfert au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) de la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts et portant sur l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur la voie publique, y compris, notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures,
- Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les études préalables à la mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 12 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA), à signer tous les documents y afférents, et indique que le montant de l'opération est inscrit au budget de fonctionnement de la commune,

AUTORISE

- la médiathèque à sortir les documents désherbés de l'inventaire et à les éliminer,

APPROUVE

- la convention-type entre la commune de Verrières-le-Buisson et les autres communes relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire dans les restaurants scolaires, les classes transplantées et sur les activités périscolaires et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer,

AUTORISE

- le Maire ou son représentant à signer les formulaires de dérogation précisant les montants, et à facturer ou payer les frais avec toutes les communes extérieures concernées pour l'année 2021-2022 et les deux années suivantes et décide de fixer réciproquement, pour les frais de scolarité avec les communes concernées, les tarifs par élève et par an à 791 € pour les élémentaires et 1 123 € pour les maternels, un tarif commun hauteur de 305 € étant prévu pour la commune de Massy,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

N° 58 Signature du marché n° 1237 relatif au lot n° 01 – Construction d'une Maison de Santé (gros-œuvre) avec la société 3C (Maisse) pour un prix global et forfaitaire de 335 771,77 € HT, soit 402 926,12 € TTC

N° 59 Signature du marché n° 1238 relatif au lot n° 02 – Construction d'une Maison de Santé (voirie et réseaux divers) avec la société Eurovia Île-de-France SAS (Massy) pour un prix global et forfaitaire de 199 881,69 € HT, soit 239 858,02 € TTC

N° 60 Signature du marché n° 1239 relatif au lot n° 03 – Construction d'une Maison de Santé (ossature charpente et bardage bois) avec la société Cruard Charpente et construction (Simplé) pour un prix global et forfaitaire de 314 872,93 € HT, soit 377 847,52 € TTC

N° 61 Signature du marché n° 1240 relatif au lot n° 04 – Construction d'une Maison de Santé (étanchéité) avec la société Soprema (Gennevilliers) pour un prix global et forfaitaire de 83 040,45 € HT, soit 99 648,54 € TTC

N° 62 Signature du marché n° 1241 relatif au lot n° 05 – Construction d'une Maison de Santé (menuiseries extérieures) avec la société FMD (Vitry-sur-Seine) pour un prix global et forfaitaire de 87 555,00 € HT, soit 105 066,00 € TTC

N° 63 Signature du marché n° 1242 relatif au lot n° 06 – Construction d'une Maison de Santé (cloisons/doublage, menuiseries intérieures, revêtement

de sols, peinture, signalisation) avec la société Stabat (Croissy-Beaubourg) pour un prix global et forfaitaire de 212 298,00 € HT, soit 254 757,60 € TTC

N° 64 Signature du marché n° 1243 relatif au lot n° 07 – Construction d'une Maison de Santé (électricité courant fort/courant faible photovoltaïque) avec la société Magny électricité (Breval) pour un prix global et forfaitaire de 103 260,00 € HT, soit 123 912,00 € TTC

N° 65 Signature du marché n° 1244 relatif au lot n° 08 – Construction d'une Maison de Santé (chauffage, climatisation, ventilation, plomberie) avec la société Helio Énergie (Buchelay) pour un prix global et forfaitaire de 131 452,30 € HT, soit 157 742,76 € TTC

N° 66 Signature du marché n° 1245 relatif au lot n° 09 – Construction d'une Maison de Santé (ascenseurs) avec la société NSA (St-Benoît) pour un prix global et forfaitaire de 22 925,00 € HT, soit 27 510,00 € TTC

N° 67 Signature de l'avenant n °1 au contrat de prestation avec Nicolas ALQUIN pour la création d'une œuvre plastique dans le cadre d'une série d'actions d'hommage visant à célébrer Honoré d'Estienne d'Orves pour un montant de 24 587,50 € net

N° 68 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AK n° 283 et sis 24 rue Pierre Curie à Verrières-le-Buisson, propriété des consorts BREVET-BOGREAU

N° 69 Décision du Maire portant délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) concernant un bien, édifié sur la parcelle cadastrée AI n° 71 et sis 23 rue des Petits Ruisseaux, propriété de la SCI des Buissons

N° 70 Avenant modificatif n° 3 de la régie de recettes Jeunesse, Enfance, Sports - RR 57102 relatif à la périodicité du dépôt de l'encaisse

N° 71 Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Soprane, pour un concert du quartet de David Prez, le lundi 21 juin à 18h30 au parc Régnier, boulevard du Marechal Foch pour un montant total de 2060 € net

N° 72 Signature d'un contrat de prestation avec Madame Catherine Ferrier Dieudonné, auteure, pour deux heures d'intervention en visioconférence dans la journée du 6 juillet, à l'école David Régnier-Paul Fort puis à l'école Honoré d'Estienne d'Orves, dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 270 € brut

N° 73 Signature d'un contrat de prestation avec Monsieur Pascal Brissy, auteur, pour deux heures d'intervention en visioconférence dans la journée du

1er juillet, à l'école David Régnier-Paul Fort puis à l'école Honoré d'Estienne d'Orves, dans le cadre de l'opération « le livre est lu : le livre élu » pour un montant de 135,06 € brut

N° 74 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Caroline Vigneaux » avec JMD Productions le 3 octobre à 17 h à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 11 077,50 € net

N° 75 Signature d'un contrat pour la maintenance relative à l'installation téléphonique de l'Espace Bernard Mantienne avec la société Foliateam (Saint-Maur-des-Fossés) pour un prix annuel d'un montant de 356 € HT, soit 427,20 € TTC

N° 76 Signature d'un contrat pour la maintenance relative à l'installation téléphonique du poste de police avec la société Foliateam (Saint-Maur-des-Fossés), pour un prix annuel d'un montant de 428 € HT, soit 513,60 € TTC

N° 77 Signature d'un contrat pour la maintenance relative à l'installation téléphonique de la Villa Sainte-Christine avec la société Foliateam (Saint-Maur-des-Fossés), pour un prix annuel d'un montant de 368 € HT, soit 441,60 € TTC

N° 78 Signature d'un contrat avec Mots & couleurs pour la présentation du spectacle « Contes de ruses, d'énigmes et de poursuites » le jeudi 8 juillet 2021 au Parc Régnier pour un montant de 1 026,20 € net

N° 79 Signature d'un contrat de prestation avec un ensemble de musiciens dans le cadre de la soirée jazz "Hommage à Wayne Shorter" le samedi 31 juillet 2021 au Parc Régnier dans le cadre de Verrières Été Grandeur Nature pour un montant total de 1000 € net

N° 80 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Orchestre OPUS 13 pour un concert dans le cadre de l'hommage à Honoré d'Estienne d'Orves le 29 août 2021 sur l'esplanade Thomas Joly, pour un montant de 4 000 € TTC

N° 81 Signature d'un avenant pour la prolongation de la résidence artistique à la Ruche éphémère avec un ensemble d'artistes dans le cadre du projet de la « Ruche éphémère » qui se déroulera jusqu'au 31 octobre 2021 au Centre André Malraux

N° 82 Signature d'un contrat de vente pour la conception et la réalisation d'un spectacle avec l'Association Why Note, pour la représentation de deux spectacles de Boogie, les 24 et 25 septembre 2021 à 20h30, à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 12 369 € TTC

N° 83 Signature du marché n° 1247 relatif au lot n° 1 – Travaux d'aménagement de stationnements et de pistes partagées sur le Boulevard Marechal Foch (Phase 1) (voirie et réseaux) avec la société Colas France (Montlhéry) pour un prix global et forfaitaire de 464 237,10 € HT, soit 557 084,52 € TTC

N° 84 Signature du marché n° 1248 relatif au lot n° 2 – Travaux d'aménagement de stationnements et de pistes partagées sur le Boulevard Marechal Foch (Phase 1) (espaces verts) avec la société Projardins (Villebon-sur-Yvette) pour un prix global et forfaitaire de 45 655,00 € HT, soit 54 786,00 € TTC

N° 85 Signature du marché n° 1249 relatif au lot n° 3 – Travaux d'aménagement de stationnements et de pistes partagées sur le Boulevard Marechal Foch (Phase 1) (clôtures) avec la société Terideal (Wissous) pour un prix global et forfaitaire de 78 597,60 € HT, soit 94 317,12 € TTC

N° 86 Signature du marché n° 1246 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre de la vidéoprotection avec la société E-Conex (Serris) pour un prix de 3960 € TTC concernant la tranche ferme, pour un prix de 5280 € TTC concernant la tranche optionnelle 1- phase 1, pour un prix de 4620 € TTC concernant la tranche optionnelle 1- phase 2, pour un prix de 1320 € TTC concernant la tranche optionnelle 2, pour un prix de 1980 € TTC concernant la tranche optionnelle 3, pour un prix de 12 540 € TTC concernant la tranche optionnelle 4

N° 87 Signature d'un contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Je ne serai pas arrivée là, si... » avec JMD Productions pour la présentation du spectacle le samedi 16 octobre 2021 à 20 h 30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 14 948 € net

N° 88 Signature d'un contrat d'entretien triennal répondant au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés et externes et aux préconisations de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament et des Produits de santé (ANSM) pour un prix de redevance annuelle totale de 2 191,21 € HT, soit 2 629,45 € TTC,

N° 89 Signature d'un contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Cuniot Kuartet Klezmer » avec l'association Marathon ! pour la présentation du spectacle le samedi 20 novembre 2021 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 2 756,50 € net

N° 90 Signature de l'avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Si ça se trouve les poissons sont très drôles » avec la Compagnie Ouragane, relatif aux conditions de report du spectacle les mercredi 20 octobre 2021 à 16h et jeudi 21 octobre 2021 à 10h à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 3 653,47 € net

N° 91 Contrat de prestation avec Monsieur Pierre GILLES, Commissaire d'exposition pour la conception et la mise en espace d'expositions dans le cadre de la saison culturelle 2021/2022 pour un montant de 300 € pour chaque scénographie

N° 92 Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Le Train fantôme » avec ANIMAKT dans le cadre du week-end de la peur le samedi 30 et le dimanche 31 octobre 2021 pour un montant de 4 232 € TTC

N° 93 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Sicilia » avec La Communauté inavouable pour la présentation du spectacle le jeudi 16 septembre 2021 à 18h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 1 000 € net

N° 94 Signature d'une convention de partenariat avec La Communauté inavouable pour la mise en place d'ateliers de création avec les résidents de la résidence ADEF pour un montant de 1 000 € net

N° 95 Signature du contrat de maintenance d'ascenseurs pour l'école David Régnier Paul Fort avec la société Fain Ascenseurs (Noisy-le-Sec) pour un prix annuel de 590,00 € HT, soit 649,00 € TTC

N° 96 Signature d'un contrat de prestation avec Alfonso Diaz Uribe et Rui Prazeres dans le cadre de l'exposition « Convergences » qui se déroulera du 10 septembre au 10 octobre 2021 à l'Orangerie-Espace Tourlière, pour un montant de 300 € par droit de monstration

N° 97 Décision du Maire portant exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée AT n° 35 et sise le Clos Pegrand à Verrières-le-Buisson, propriété de Monsieur Bernard ROGER et Madame Claude RATIER et Monsieur Patrick ANDRE au prix de 9 600 €

N° 98 Décision du Maire portant exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée AT n° 55 et sise les Rinsolles à Verrières-le-Buisson, propriété de Monsieur Bernard ROGER et Madame Claude RATIER et Monsieur Patrick ANDRE au prix de 16 300 €

N° 99 Signature du contrat du spectacle « Conférence de choses » avec la 2b Company, pour la présentation du spectacle le samedi 15 janvier 2022 à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 2 100 € net

N° 100 Signature d'une convention de prêt à titre gracieux de l'atelier et d'œuvres du 18 septembre au 3 octobre 2021, pour l'exposition « Joseph Sigrist, dessins et sculptures »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay

MAIRIE de VERRIERES-LE-BUISSON * 91370 (Essonne) *

François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».